

lectures graves et fécondes entre toutes, il trouvera l'enseignement le plus complet sur les choses de l'ame et de Dieu, la véritable philosophie : car nul ne peut se dire philosophe, s'il n'a passé par l'école des poètes. Outre la chaleur et l'intensité de la vie morale, ces études lui donneront les qualités littéraires dont ne peut se passer un homme appelé à être à la fois orateur et écrivain. Il ne devra pas négliger non plus ces auteurs, nombreux chez nous, qui furent remarquables par le style, si non par l'inspiration et la pensée; avec leurs livres où sont mis en œuvre tous les trésors de la langue, où toutes les délicatesses sont adroitement ménagées, il développera le goût qui doit rectifier sa manière d'écrire, et le prémunir contre les influences que j'ai signalées.

Tous ces soins qu'il prendra pour maintenir son ame grande et complète pour diriger les instincts supérieurs de son esprit, concourront aussi à développer en lui l'homme spécial, et s'accordent de tout point avec les principaux devoirs de l'avocat.

Le premier de ces devoirs est de ne donner appui qu'à des causes justes; d'agir enfin comme un magistrat, décidant par avance entre les parties, et non pas comme l'organe aveugle de toutes les passions et de tous les intérêts. Ces exigences rigoureuses de la probité ne sont pas les seules que devra suivre dans le choix des procès l'avocat qui veut perfectionner son intelligence et maintenir l'harmonie entre toutes ses facultés. Il ne se chargera point d'un trop grand nombre de causes, même des plus légitimes; il réservera une part de son temps et de ses forces pour les études théoriques et la méditation. Je sais quelles difficultés graves s'opposent souvent à cette sobriété de travail dans une profession qui ne conduisit jamais à la richesse; mais il faut savoir le dire, MM., non, le noble état d'avocat n'est point un métier lucratif; ce n'est pas la vocation de l'homme qui poursuit la fortune. Que ceux-là donc que leur position ne rend pas in-